



## BULLETIN D'ADHESION 2018

Nom:.....Prénom.....

Adresse : .....

CP : .....Commune : .....Pays : .....

Tél. personnel : .....Tél. mobile : .....

E-mail : .....

Profession : .....Année de naissance : .....

Cotisation :	Tranche	Revenus mensuels Adhérent	Cotisation annuelle	
			Avec PalSol	Sans PalSol
Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-contre établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel. Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base.  Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (Pal Sol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.	1	Moins de 500 € / mois	10 €	5€
	2	De 500 à 1 000 € /mois	25 €	20 €
	3	De 1 000 à 1 500 €/mois	40 €	35 €
	4	De 1 500 à 2 000 €/mois	55 €	50 €
	5	De 2 000 à 2 500 €/mois	70 €	65 €
	6	De 2 500 à 3 000 €/mois	85 €	80 €
	7	De 3 000 à 3 500 €/mois	100 €	95 €
	8	Supérieurs à 3 500 €/mois	120 €	115 €

Je cotise dans la tranche n°..... soit .....€.

Restez informés ! Nous vous recommandons de choisir la formule avec l'abonnement.

Autres contributions proposées :

Je soutiens les activités de l'AFPS et verse la somme de ..... €.

Nouveau : vous pouvez désormais soutenir régulièrement l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement périodique. Nous consulter.

J'adresse un don pour « SOS Palestine » d'un montant de ..... €

Je suis intéressé par les parrainages d'enfants ou de prisonniers et souhaite recevoir des informations.

Je verse la somme totale de .....€

### Chèques à l'ordre de Palestine13

- La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel.

Adressez vos chèques à Palestine 13 –c/o La Cimade, 8 rue Jean-Marc Cathala, Marseille 2e

Date et signature :